

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 666

présenté par  
Mme Lorho et Mme Thill

-----

**ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot

« établie »

le mot

« créée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La filiation dont il est ici question est dépourvue de réalité naturelle ; le projet de loi créé donc ici une filiation artificielle. Par souci de vérité, il convient de caractériser la nature de cette filiation artificielle au sein du présent texte, en ajoutant le terme « créé ».